



CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2024 - LISTE DES DELIBÉRATIONS

Document affiché en Mairie le 08 juillet 2024

Document publié sur le site Internet de la Ville le 08 juillet 2024

Naturellement

| NUMERO | INTITULÉ | SENS DU VOTE |
|------------|---|--------------|
| 2024-07-01 | Acquisition de la propriété sise 1840 avenue du 11 novembre 1918 cadastrée section AS n°415 et 385 | Approuvée |
| 2024-07-02 | Convention de veille stratégique pour la production de logements avec l'Établissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) Landes Foncier | Approuvée |
| 2024-07-03 | Projet de constitution de servitude de passage sur la propriété communale cadastrée section AB n°215 | Approuvée |
| 2024-07-04 | Passation d'une convention d'occupation temporaire en forêt domaniale dite « Dunes du Sud » avec l'Office National des Forêts | Approuvée |
| 2024-07-05 | Dépôt dans le système d'archivage électronique « SAE collectivités » proposé par le Conseil Départemental des Landes | Approuvée |
| 2024-07-06 | Modification de la demande d'attribution du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire | Approuvée |
| 2024-07-07 | Déclassement et cession d'un tracteur autoporté ISEKI SXG 19 | Approuvée |
| 2024-07-08 | Déclassement et cession d'une machine à tracer routière | Approuvée |
| 2024-07-09 | Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des agents communaux | Approuvée |
| 2024-07-10 | Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la pièce jointe de la délibération n°2024-06-09 du 6 Juin 2024 portant modification de l'annualisation de la police municipale de la commune d'Ondres. | Approuvée |
| 2024-07-11 | Abrogation de la délibération n°2024-06-14 créant dix-huit emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison 2024 au centre de loisirs et à la maison des jeunes de la commune. Article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique | Approuvée |
| 2024-07-12 | Modification du tableau des emplois, création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35h00. Le poste est à pourvoir au 1 ^{er} août 2024. | Approuvée |
| 2024-07-13 | Modification du tableau des emplois, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35h00. Le poste est à pourvoir au 1 ^{er} septembre 2024 | Approuvée |
| 2024-07-14 | Création de dix (10) emplois permanents d'adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps non complet, <u>emplois de catégorie hiérarchique C</u> . Emploi justifié par les <u>besoins du service</u> . Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) | Approuvée |
| 2024-07-15 | Création de deux emplois non permanents (pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles)-(article L.332-13 du code général de la fonction publique) | Approuvée |

ONDRES, le 08 juillet 2024

Éva BELIN,
Maire d'ONDRES

